Nº 84506

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

relative au reclassement de certains membres du personnel militaire de carrière au groupe de traitement B1

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

(11.7.2025)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 9 juillet 2025 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relative au reclassement de certains membres du personnel militaire de carrière au groupe de traitement B1

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 juillet 2025 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 25 février et 3 juin 2025 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 11 juillet 2025.

Le Secrétaire général, Marc BESCH Le Président, Marc THEWES